

BIENVENUE A LA FERME

Goûters et Casse-croûtes



PRESENTATION

Bienvenue à la Ferme est une marque créée en 1988 par le réseau des Chambres d'Agriculture. Elle s'adresse aux agriculteurs qui développent la vente de produits de la ferme et des activités d'accueil sur leurs exploitations. Aujourd'hui, avec près de 6000 agriculteurs adhérents, Bienvenue à la Ferme est le leader de l'accueil et de la vente à la ferme en France. Ce réseau a structuré un ensemble de prestations sous quatre thématiques : gastronomie, hébergement, loisirs-découverte et services ce qui représente au total 16 formules d'accueil et de service. La marque Bienvenue à la Ferme vise à :

- satisfaire les attentes des consommateurs en terme d'authenticité, de détente dans un environnement naturel et préservé,
- faire connaître le métier d'agriculteur et la réalité de l'activité agricole,
- valoriser les produits des exploitations et les savoir-faire des agriculteurs,
- préserver le patrimoine agricole et rural.

MODALITES D'ADHESION

Le candidat à la marque Bienvenue à la Ferme fait sa demande au relais départemental. Une rencontre sur le lieu d'accueil est programmée afin de vérifier la conformité de l'activité avec le cahier des charges Bienvenue à la Ferme. Si tel est le cas et une fois le dossier de demande de labellisation complété, la Commission d'Agrément Bienvenue à la Ferme se réunit et statue. Tout nouvel adhérent est alors intégré aux démarches du réseau : promotion, communication...

Les membres du réseau BIENVENUE A LA FERME pourront accéder à l'agrément Qualité Hérault par une procédure simplifiée.

CRITERES DE LABELLISATION

Pour adhérer à Bienvenue à la Ferme – Gouter/Casse-croûte à la ferme, l'agriculteur doit :

- Répondre aux conditions d'affiliation au régime social agricole des chefs d'exploitation et cotiser à l'AMEXA.
- Exercer l'activité d'accueil ou de service sur l'exploitation,
- Proposer un cadre accueillant et soigné
- Respecter le cahier des charges « Goûter/Casse-croûte à la ferme » (principaux critères) : Les goûters et casse-croûte sont des collations composées essentiellement des produits de l'exploitation ; Le goûter ou le casse-croûte se limite à une seule assiette, composée de produits salés et/ou sucrés dont les ingrédients principaux sont issus de la ferme support ; La prestation inclut un boisson (sodas et boissons industrielles à proscrire) ; Un abri doit pouvoir être mis à disposition en cas d'intempéries ; Un équipement sanitaire doit être prévu ; Une visite de l'exploitation est proposée aux clients ; La capacité d'accueil est plafonnée à 60 personnes
- Se conformer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur
- Valoriser la marque Bienvenue à la Ferme...

DUREE DE L'ENGAGEMENT

Engagement annuel

CONTACTS

Chambre d'Agriculture de l'Hérault – Bienvenue à la Ferme – Mas de Saporta – Bât A – CS10010 – 34875 Lattes.

Tél : 04 67 20 88 57 ou 04 67 20 88 47. Port. 06 18 36 83 06

Email : ehret@herault.chambagri.fr

EN RESUME

Bienvenue à la Ferme permet de valoriser les produits et les prestations proposés par les agriculteurs et ainsi de toucher un public de plus en plus nombreux, à la recherche de produits de qualité et d'authenticité.

HÉRAULT TOURISME
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE

Maison du Tourisme,
Avenue des Moulins,
34184 Montpellier Cedex 4
Tél. : +33 (0)4 67 67 71 71
herault-tourisme.com
adt-herault.fr



@HeraultTourismePro